



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 112549

Texte de la question

Depuis plusieurs mois, experts, enseignants et parents d'élèves se divisent sur la question relative à l'apprentissage de la lecture et plus particulièrement quant à la méthode à appliquer auprès des élèves. En dépit de la circulaire du 5 janvier 2006 et de l'arrêté daté du 24 mars 2006, la polémique reste entière. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir préciser, parmi les méthodes phonique synthétique (dite alphabétique), phonique analytique (dite globale) ou mixte (dite semi-globale), quelle est celle que les enseignants sont autorisés à utiliser dans leur classe sans risque de se voir reprocher par leur hiérarchie qu'ils ne respectent pas les programmes.

Texte de la réponse

L'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots conduisant à leur compréhension. Ces principes ont été réaffirmés par la circulaire du 3 janvier 2006 « Apprendre à lire », puis par l'arrêté du 24 mars 2006 qui modifie les programmes de l'école. Comme il se doit en matière de respect des instructions par les maîtres, la référence nationale est le programme. Concernant la méthode de lecture, l'arrêté du 24 mars 2006 précise : « Au début du cours préparatoire, prenant appui sur le travail engagé à l'école maternelle sur les sonorités de la langue et qui doit être poursuivi aussi longtemps que nécessaire, un entraînement systématique à la relation entre graphèmes et phonèmes doit être assuré afin de permettre à l'élève de déchiffrer, de relier le mot écrit à son image auditive et à sa signification possible. Il est indispensable de développer le plus vite possible l'automatisation de la reconnaissance de l'image orthographique des mots. Cet apprentissage exige de conjuguer lecture et écriture. » Chaque enseignant peut ainsi savoir ce qu'il doit faire. Les maîtres sont donc tous amenés à conduire, sans attendre, un enseignement structuré du déchiffrement qui, pour être efficace, s'appuie sur les compétences développées à l'école maternelle. Ces instructions ne négligent toutefois pas la dimension de la compréhension : « le but de la lecture est d'accéder au sens précis des mots, puis des phrases, puis des textes... ». Afin de garantir un enseignement structuré et progressif au cours du cycle des apprentissages fondamentaux, et singulièrement en classe de CP, des outils de formation ont été développés sous forme d'un guide thématique et d'un DVD diffusés dans toutes les écoles. Un suivi attentif de la mise en oeuvre de ces instructions est réalisé par les recteurs et les corps d'inspection qui sont en charge de la formation continue des maîtres. Un rapport de l'inspection générale vient d'être publié sur ce sujet, il est consultable sur le site du ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Hellier](#)

Circonscription : Sarthe (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112549

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12869

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1866